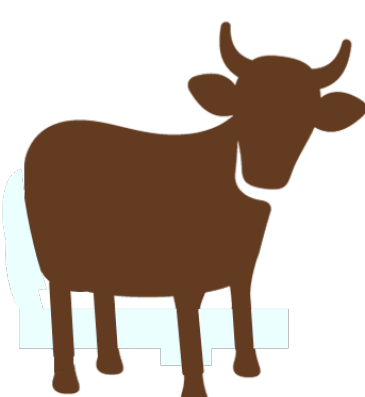


Fiches techniques 2024



Améliorations Foncières Vaud

Mesures financières



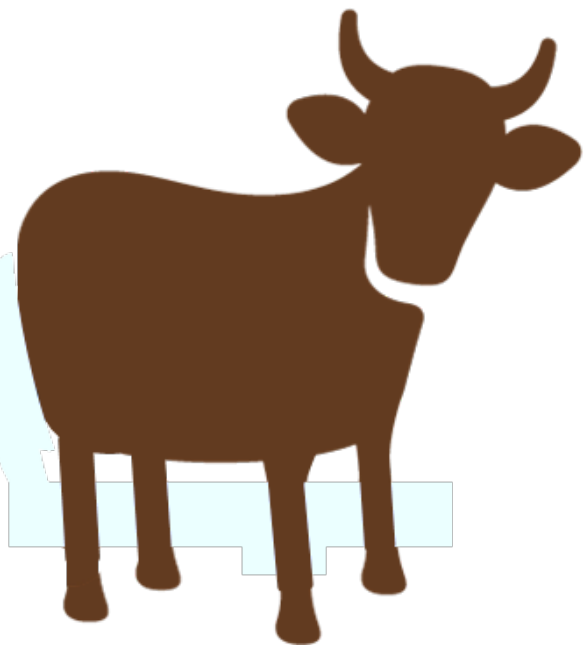
ELEVAGE

Cette brochure vise à présenter les différentes possibilités de soutien à fonds perdus, en différenciant le soutien de la part du Canton et de la part de la Confédération, en faveur des améliorations foncières pour 2024. Elle se veut informative mais ne constitue pas une base légale.

Ces fiches informatives sont amenées à évoluer en fonction des nouveautés dans les mesures de soutien et de l'évolution du cadre légal, des critères d'éligibilité, respectivement de durabilité. Les mises à jour de la brochure seront publiées sur le site internet de Prométerre : www.prometerre.ch/AF et le site du canton www.vd.ch/dfa/dgav.

Améliorations Foncières Vaud

Introduction



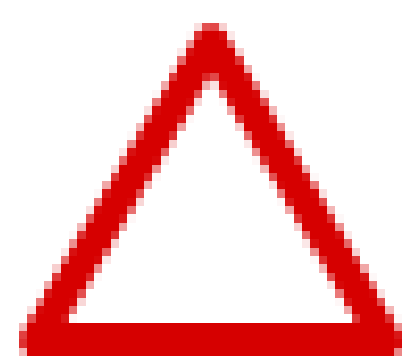
ELEVAGE

Éligibilité selon les bases légales de l'ordonnance pour les améliorations structurelles (OAS)

En règle générale, les critères d'éligibilité aux améliorations foncières sont identiques aux critères d'obtention des paiements directs. Pour les mesures de génie rural et pour les estivages, les communes peuvent bénéficier de soutien. Le requérant doit répondre à un certain nombre de critères d'éligibilité, qu'il soit une personne physique ou une personne morale et l'exploitation doit représenter une charge en travail supérieure à 0,6 ou 1 UMOS selon la zone de production. Les mesures individuelles sont les mesures qui profitent principalement à une seule exploitation ou communauté d'exploitations. Les mesures collectives sont les mesures qui profitent à plusieurs exploitations et les mesures destinées aux exploitations d'estivage. La qualification de bénéficiaire est la compétence de l'autorité d'octroi.

Il n'y a pas de droit aux contributions.

Points d'attention et demande de contributions financières



La demande de soutien et l'octroi de contributions doivent avoir lieu avant la mise en chantier. Toute mise en chantier anticipée sans autorisation supprime le droit aux contributions.

Les mesures sont évaluées selon des critères spécifiques de gouvernance, éco-responsabilité et social sans lesquels le taux de contribution indicatif fera l'objet d'une diminution :

Nombre de critères remplis	4	3	2	1	0
Taux de contribution indicatif	Taux maximum possible	-25%	-50%	-75%	Projet non-subventionné

Liste non exhaustive des critères analysés sous l'angle de la durabilité :

Gouvernance :

- Coût de construction faible
- Performance économique (ch. d'affaires/investissement)
- Economie circulaire
- Endettement faible, fonds propres importants

Eco-responsabilité :

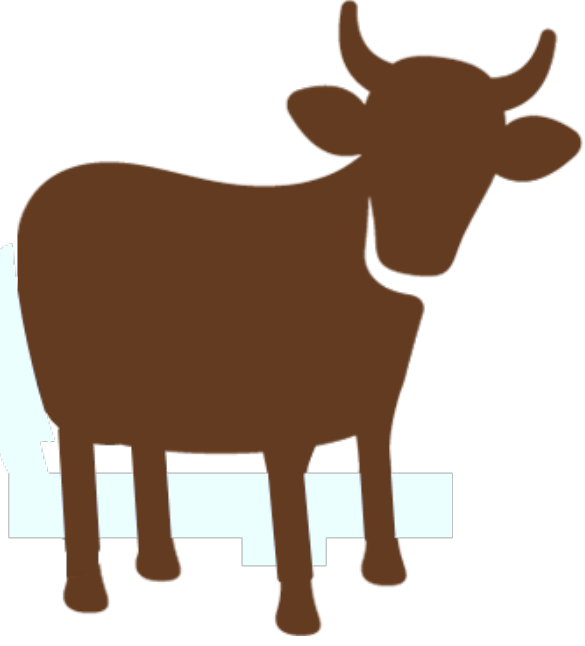
- Utilisation de bois ou matériaux recyclés
- Indépendance aux énergies fossiles
- Démolition, mise en valeur de bâtiments existants
- Réduction de risques liés à la protection des eaux, réduction des émissions d'ammoniac

Social :

- Couverture sociale de l'exploitant et du conjoint
- Automatisation de tâches lourdes ou répétitives

Améliorations Foncières Vaud

Introduction



ELEVAGE

Demande de contributions financières

Le soutien au titre des améliorations foncières peut être combiné avec d'autres formes de soutien, notamment des crédits d'investissement fédéraux (FIA) ou cantonaux (FIR). **L'octroi de contributions à fonds perdus nécessite également une analyse de la viabilité du projet de manière globale.** L'Office de crédit agricole se tient à disposition pour évaluer avec vous votre projet et les contributions dont vous pourriez bénéficier.

Lexique et définitions

CHF = franc suisse

pl. = place

SAU = Surface agricole utile (surface destinée à la production agricole)

SRPA = Sorties régulières en plein air (programme fédéral pour la détention des animaux d'élevage)

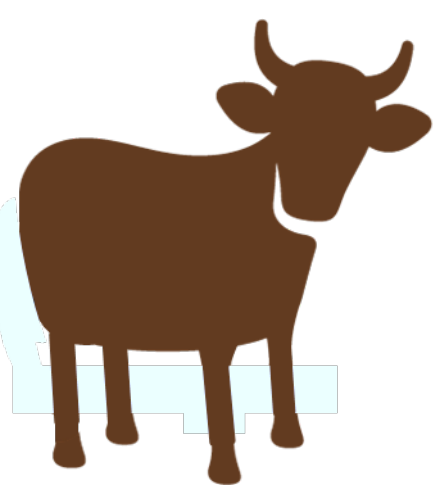
SST = Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (programme fédéral pour la détention des animaux d'élevage)

UGB = Unité gros bétail

UMOS = Unité de main-d'œuvre standard (indicateur de charge de travail d'une entreprise agricole)

Zones de production agricole (au sens de la terminologie). Les contributions sont définies selon :

- les zones de plaine,
- les zones de collines,
- MI : les zones de montagne I,
- M+ : les zones de montagne II + III + IV,
- les zones d'estivage.



ELEVAGE – BOVINS, PETITS RUMINANTS ET PORCS

BÂTIMENTS D'EXPLOITATION DESTINÉS AUX ANIMAUX CONSOMMANT DES FOURRAGES GROSSIERS

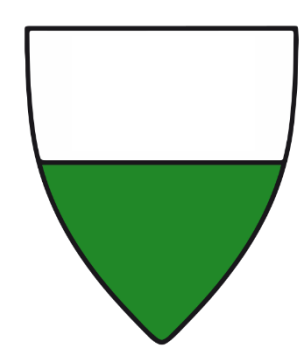
Exemple : construction d'une étable pour vaches laitières

Contribution pour un bénéficiaire individuel

Plaine



0



3'400.- CHF/ UGB
max CHF 310'000.- par projet

Collines, Montagne I

Etable : 1'700.- CHF/ UGB

Contribution fédérale x 2
max CHF 310'000.- par projet

M+

Etable : 2'700.- CHF/ UGB

Contribution fédérale x 2
max CHF 430'000.- par projet

Eligibilité

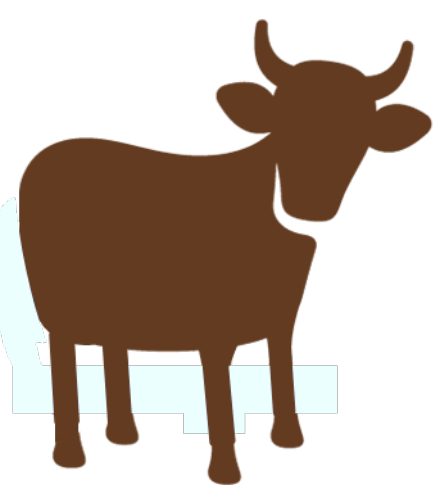
-

Contacts/ infos

Office de crédit agricole (OCA)
021 614 24 33, oca@prometerre.ch

www.prometerre.ch/AF

• [Questionnaire général de l'OCA](#)


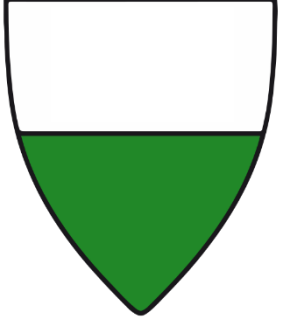


ELEVAGE

STOCKAGE DU FOURRAGE ET DE LA PAILLE


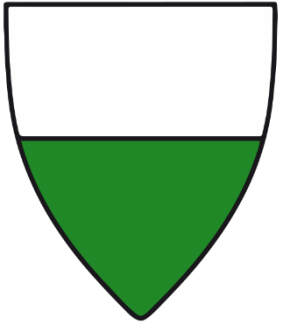
Exemple : construction d'un fenil

Contribution pour un bénéficiaire individuel

	Plaine	Collines, Montagne I	M+
	0	15.- CHF/ m ³	20.- CHF/ m ³
	30.- /m ³	Contribution fédérale x 2	Contribution fédérale x 2

CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DE FOSSE À PURIN ET FUMIÈRE

Contribution pour un bénéficiaire individuel

	Plaine	Collines, Montagne I	M+
	0	22.5 CHF/ m ³	30.- CHF/ m ³
	45.- CHF/ m ³	Contribution fédérale x 2	Contribution fédérale x 2

Eligibilité

Bonus : Autonomie des bâtiments d'exploitation destinés aux animaux consommant du fourrage grossier

Pour les constructions de fosses, fumières et halles de stockage de fourrage, le taux forfaitaire cantonal est doublé si l'objectif fixé suivant est atteint :

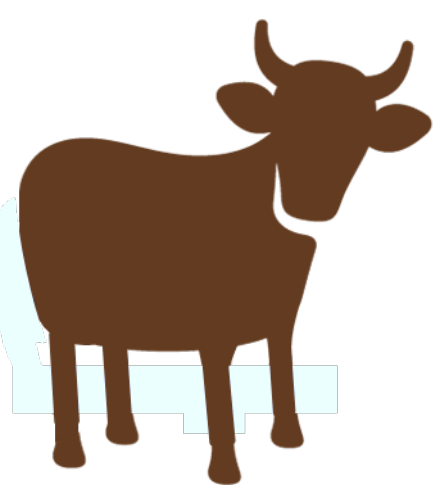
- Fosse à purin et/ ou fumière (ovins, caprins, chevaux) quelle que soit la zone de production : 1 mois de plus de stockage ou installation d'une couverture à ouverture automatisée pour les surfaces SRPA.
- Stockage de fourrage en zone de plaine : 30% de plus de stockage.
- Stockage de fourrage en zones de collines et montagne : 20 % de plus de stockage.

Contacts/ infos

Office de crédit agricole (OCA)
021 614 24 33, oca@prometerre.ch

www.prometerre.ch/AF

- [Questionnaire général de l'OCA](#)



ELEVAGE – SANTÉ ANIMALE

ACQUISITION DE BRUMISATEURS ET POSE DE VENTILATEURS POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

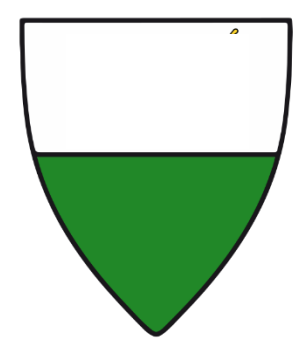
NEW

Contribution pour un bénéficiaire individuel

Plaine, Collines et Montagnes



0



25 %

Eligibilité

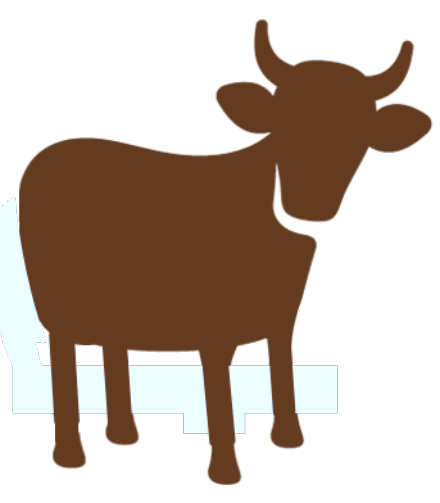
-

Contacts/ infos

Paiements directs et données agri-viticoles,
Direction de l'agriculture, de la viticulture et des
améliorations foncières (DAGRI)

info.paiementsdirects@vd.ch

[Contributions et aides financières agricoles |
État de Vaud \(vd.ch\)](#)



ELEVAGE - PORCS

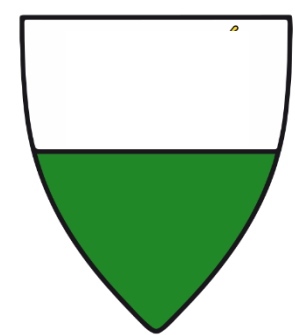
PORCHERIE SST + SRPA

Contribution pour un bénéficiaire individuel

Plaine, Collines et Montagnes



0



700.- CHF/ pl. porc
Max. 25 %

Eligibilité

-

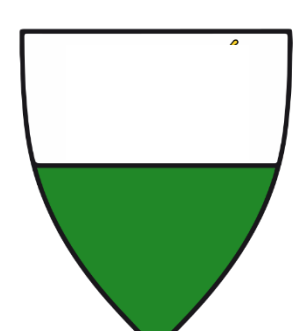
PORCHERIES PARTICULIÈREMENT RESPECTUEUSES DE LA PROTECTION DES ANIMAUX

Contribution pour un bénéficiaire individuel

Plaine, Collines et Montagnes



0



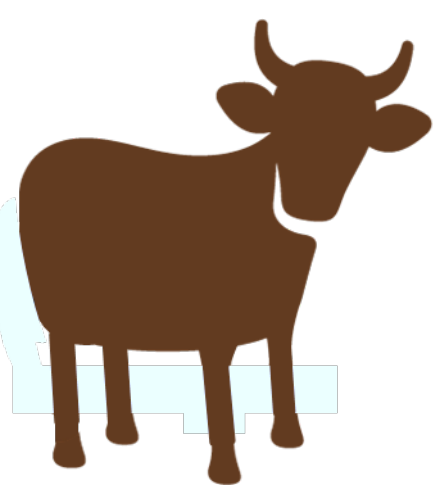
1'000.- CHF/ pl. porc
Max. 25 %

Eligibilité

SRPA avec aires de fouissage, baugeage et parcours arborisé

Contacts/ infos

Office de crédit agricole (OCA)
021 614 24 33, oca@prometerre.ch
www.prometerre.ch/AF
• [Questionnaire général de l'OCA](#)



ELEVAGE – PORCS ET VOLAILLE

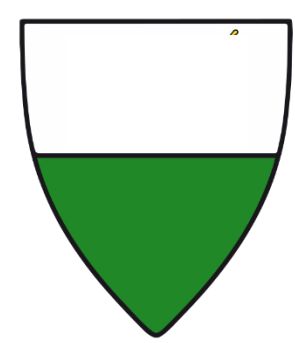
INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS D'ÉCHANGE DE CHALEUR (AIR /AIR) POUR LES ÉTABLES FERMÉES (PORCHERIES, POULAILLERS)

Contribution pour un bénéficiaire individuel

Plaine, Collines et Montagnes



0



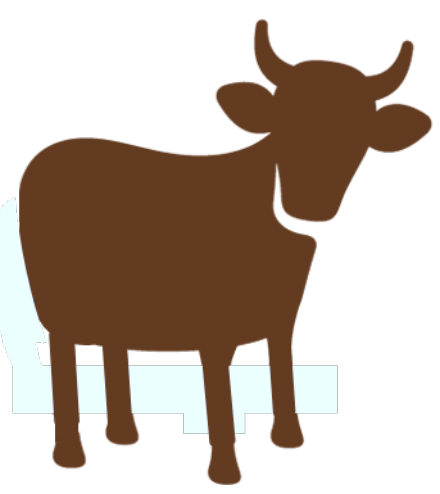
25 %

Eligibilité

-

Contacts/ infos

Office de crédit agricole (OCA)
021 614 24 33, oca@prometerre.ch
www.prometerre.ch/AF
• [Questionnaire général de l'OCA](#)

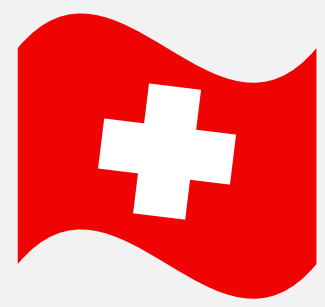


ELEVAGE – PROTECTION DES EAUX

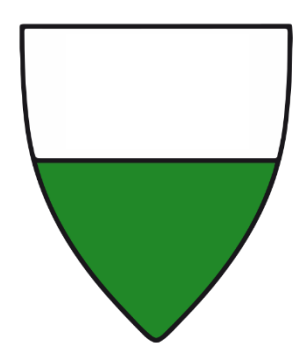
AIRES DE REMPLISSAGE, PLACES LAVAGES PULVÉRISATEURS, ATOMISEURS ET MACHINES

Contribution pour un bénéficiaire individuel

Plaine, Collines et Montagnes



- Aire de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs et des atomiseurs 75.- CHF/ m²
- Couverture des aires de remplissage et de nettoyage 25.- CHF/ m²
- Installation de stockage de l'eau de nettoyage des aires de remplissage et de nettoyage 250.- CHF/ m³ de volume stocké
- Installation pour l'évaporation de l'eau de lavage des aires de remplissage et de nettoyage 250.- CHF/ m² de surface d'évaporation



Contribution fédérale x 2

Eligibilité

Dispositions particulières « Recommandation intercantonale pour les aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs » :

a. La surface imputable de l'aire de remplissage et de lavage est de 80 m² au maximum.

b. La surface imputable pour la couverture correspond au maximum à la surface couverte de l'aire de remplissage et de nettoyage.

c. La contribution fédérale pour le stockage et l'évaporation de l'eau de lavage représente max. CHF 5'000.-.

d. Si l'eau de lavage est filtrée (au lieu d'être évaporée), le forfait pour l'installation de filtrage est max. CHF 5'000.-.

e. Les exigences en matière de technique de construction et d'exploitation des aires de remplissage et de lavage doivent être remplies conformément aux indications du service cantonal de protection des végétaux ou du service cantonal de protection des eaux.

Des soutiens à l'investissement pour la protection des eaux sont aussi possibles à travers le plan phyto vaudois et les contributions fédérales pour les places mobiles.

- https://www.prometerre.ch/Normes_protection_des_eaux
- https://www.prometerre.ch/phyto_eaux2024
- <https://www.prometerre.ch/plan-phyto-vaudois>

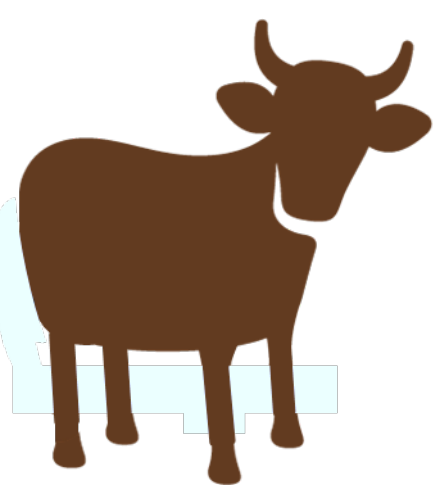
Contacts/ infos

Office de crédit agricole (OCA)

021 614 24 33, oca@prometerre.ch

www.prometerre.ch/AF

- [Questionnaire général de l'OCA](#)



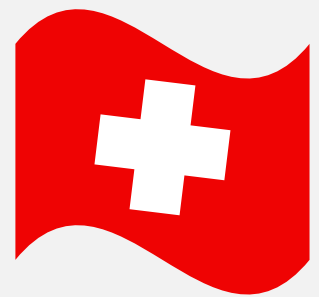
ELEVAGE – SANTÉ ANIMALE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS D'AMMONIAC

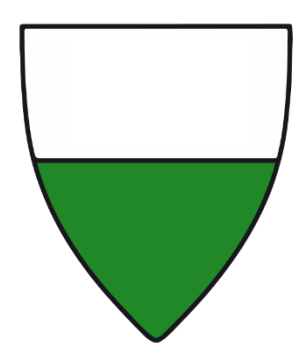
Exemple : couverture de fosse

Contribution pour un bénéficiaire individuel

Plaine, Collines et Montagnes



- Couloirs à surface inclinée et rigole d'évacuation de l'urine : 120.-CHF/ UGB
- Stalles d'alimentation surélevées : 70.-CHF/ UGB
- Installations d'épuration des effluents gazeux : 500.- CHF/ UGB
- Installations d'acidification du lisier : 500.-CHF/ UGB
- Couverture des fosses à purin existantes : 30.-CHF/ m²



Contribution fédérale x 1

Eligibilité

Bonus : Suppléments temporaires pour les installations en faveur d'une réduction des émissions d'ammoniac

Des contributions supplémentaires sont temporairement possibles, comme suit :

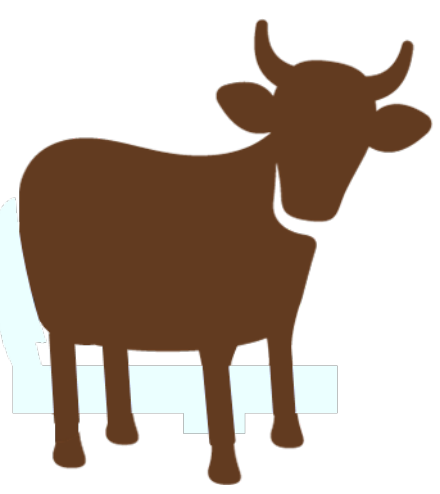
Installation	Montant supplémentaire	Echéance
• Couloirs à surface inclinée et rigole d'évacuation de l'urine	120.- CHF/ UGB	2024
• Stalles d'alimentation surélevées	70.- CHF/ UGB	2024
• Installations d'épuration des effluents gazeux	500.- CHF/ UGB	2024
• Installations d'acidification du lisier	500.- CHF/ UGB	2028

Contacts/ infos

Office de crédit agricole (OCA)
021 614 24 33, oca@prometerre.ch

www.prometerre.ch/AF

- [Questionnaire général de l'OCA](#)



ELEVAGE – SANTÉ ANIMALE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

DÉMOLITION DES BÂTIMENTS NON UTILISÉS ET SITUÉS HORS DES ZONES À BÂTIR

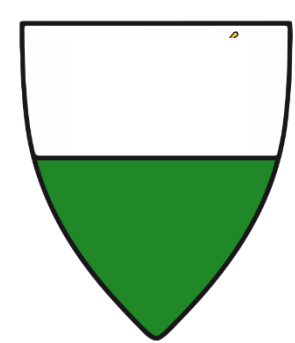
NEW

Contribution pour un bénéficiaire individuel

Plaine, Collines et Montagnes



5.- CHF/m³ d'espace construit,
Max. 25 %



Contribution fédérale x 1

Eligibilité

-

ASSAINISSEMENT DES BÂTIMENTS POLLUÉS PAR DES BIPHÉNYLES POLYCHLORÉS (PCB)

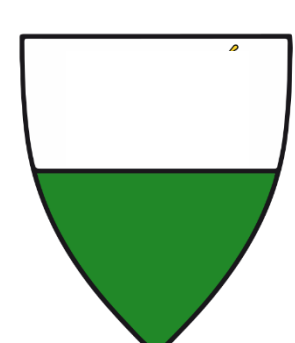
NEW

Contribution pour un bénéficiaire individuel

Plaine, Collines et Montagnes



25 %



25 %

Eligibilité

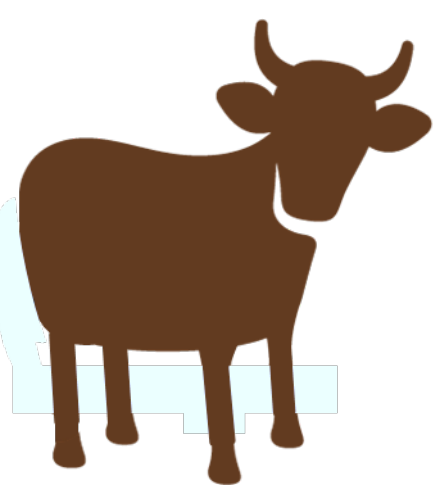
Bâtiments d'exploitation uniquement

Contacts/ infos

Office de crédit agricole (OCA)
021 614 24 33, oca@prometerre.ch

www.prometerre.ch/AF

• [Questionnaire général de l'OCA](#)



ELEVAGE – PROTECTION DU PATRIMOINE

COÛTS SUPPLÉMENTAIRES LIÉS À L'ADAPTATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES ET VITICOLES ET EXIGENCES LIÉES À LA PROTECTION DU PATRIMOINE

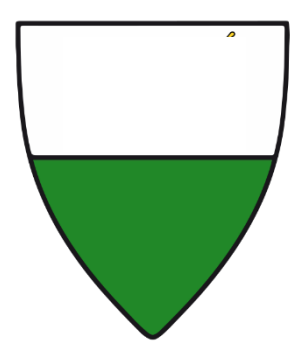
Exemple : surcoût d'un bardage imposé par la protection du patrimoine

Contribution pour un bénéficiaire individuel

Plaine, Collines et Montagnes



25 %



25 %

Eligibilité

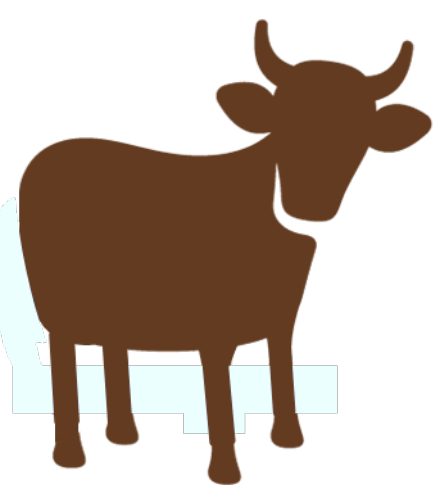
-

Contacts/ infos

Office de crédit agricole (OCA)
021 614 24 33, oca@prometerre.ch

www.prometerre.ch/AF

• [Questionnaire général de l'OCA](#)



ELEVAGE – ÉNERGIE RENOUVELABLE

CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À LA PRODUCTION D'ÉNERGIES DURABLES EN MAJORITÉ POUR L'APPROVISIONNEMENT PERSONNEL

NEW

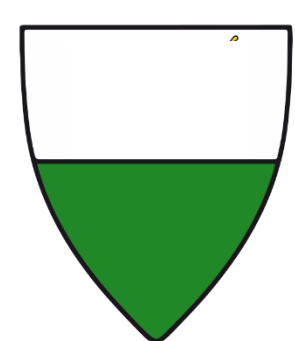
Exemples : infrastructures et équipements d'alimentation en énergies renouvelables pour les installations de séchage en grange, chauffage à pellets dans les poulaillers, etc.

Contribution pour un bénéficiaire individuel

Plaine, Collines et Montagnes



25 %



25 %

Eligibilité

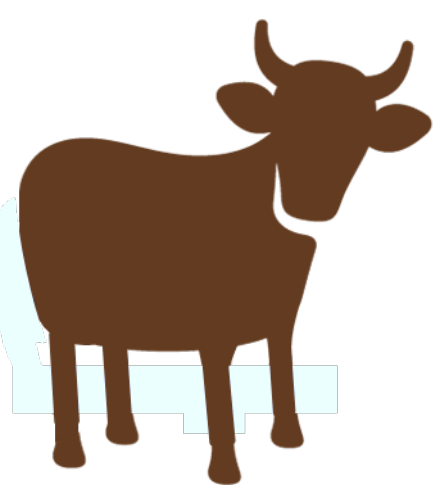
- Auto-provisionnement en énergie
- Pas de double financement possible, les montants attribués par de potentiels autres financements seront déduits de la contribution des AF.

Contacts/ infos

Office de crédit agricole (OCA)
021 614 24 33, oca@prometerre.ch

www.prometerre.ch/AF

- [Questionnaire général de l'OCA](#)



ELEVAGE – ÉNERGIE RENOUVELABLE

CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AU STOCKAGE D'ÉNERGIES DURABLES EN MAJORITÉ POUR L'APPROVISIONNEMENT PERSONNEL

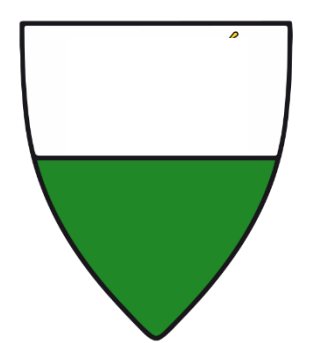
NEW

Contribution pour un bénéficiaire individuel

Plaine, Collines et Montagnes



250.- CHF/ kWh
Max. 25 %



250.- CHF/ kWh
Max. 25 %

Eligibilité

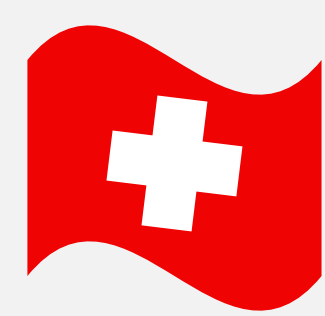
Concerne les batteries et autres dispositifs de stockage énergétique

CONSTRUCTION, INSTALLATION DE RECHARGE ET D'ALIMENTATION POUR LES VÉHICULES AGRICOLES ÉLECTRIQUES OU ALIMENTÉS AU BIOMÉTHANE

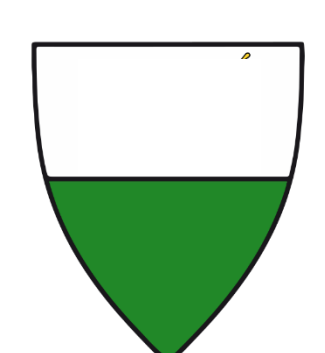
NEW

Contribution pour un bénéficiaire individuel

Plaine, Collines et Montagnes



0



25 %

Eligibilité

Pour utilisation agricole uniquement

Contacts/ infos

Office de crédit agricole (OCA)
021 614 24 33, oca@prometerre.ch
www.prometerre.ch/AF
• [Questionnaire général de l'OCA](#)